

Communiqué de presse

Lausanne, le 06 juillet 2026

Accueil collectif de jour des enfants : les exigences de qualité révisées

Le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) et l'Établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) publient les versions révisées de leurs cadres de référence relatifs à l'accueil collectif de jour préscolaire et parascolaire primaire. Ces documents fixent les exigences minimales auxquelles doivent répondre les institutions pour être autorisées à exercer sur le territoire vaudois. Leur révision, menée tout au long de l'année 2025, fait suite aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation des cadres de référence publié en février 2025. Le SCAJE a également profité de cette démarche pour actualiser les référentiels de compétences de l'accueil collectif de jour, désormais réunis dans un document unique couvrant les deux types d'accueil.

Le principal changement apporté aux deux cadres de référence concerne leur forme. Le SCAJE, compétent pour l'élaboration du cadre de référence pour l'accueil de jour préscolaire, et l'EIAP, compétent pour l'élaboration du cadre de référence pour l'accueil parascolaire primaire, ont collaboré afin de proposer une structure harmonisée des deux documents. Cette harmonisation vise à renforcer leur cohérence et leur lisibilité, à l'intention des exploitant·e·s et des directions pédagogiques.

Globalement, le niveau d'exigence des deux cadres de référence est maintenu inchangé. À la suite des recommandations issues de l'évaluation, plusieurs articles ont été précisés afin d'en améliorer la compréhension. En particulier, le rôle et les responsabilités de la direction pédagogique, de l'exploitant·e et du personnel éducatif ont été clarifiés, de même que les attentes concernant le concept pédagogique. Le travail de révision du SCAJE et de l'EIAP a été réalisé dans l'esprit du double objectif de la LAJE, qui est d'assurer la qualité de l'accueil et de tendre à une offre suffisante.

Cette révision des cadres de référence s'accompagne d'un nouveau référentiel de compétences, élaboré par le SCAJE. À des fins de simplification, un seul et unique référentiel est proposé pour les deux types d'accueil collectif : préscolaire à la journée et parascolaire primaire. Cette nouvelle version s'inscrit dans une volonté d'assouplissement et de renforcement de l'autonomie des directions pédagogiques. En collaboration avec le SEFRI (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, en charge de la reconnaissance des titres), des compléments relatifs à la

reconnaissance des diplômes étrangers y ont été intégrés afin d'en faciliter la prise en compte directement par les directions pédagogiques.

Au printemps 2026, ces documents révisés ont fait l'objet d'une mise en consultation auprès des instances partenaires de l'accueil de jour des enfants, qui a contribué à l'amélioration des trois textes et à leur adaptation aux réalités du terrain. Le SCAJE et l'EIAP tiennent à vivement remercier ces instances pour leurs riches retours.

Les deux cadres de référence révisés, ainsi que le nouveau référentiel de compétences, sont désormais publics et téléchargeables depuis les sites du SCAJE et de l'EIAP. Leur entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2027.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Renseignements pour la presse uniquement :

Mme Valérie Berset, Cheffe du Service cantonal pour l'accueil de jour des enfants,
021 316 20 22

Mme Pascale Manzini, Présidente, Etablissement intercommunal pour l'accueil
parascolaire primaire, par le Secrétariat de l'Union des Communes Vaudoises,
021 557 81 32